**Artisan(e)-démonstrateur(trice)**

Date de publication :08/11/2024

**Familles de métiers**

* Animation et relation visiteurs
* Spectacle et création artistique

**Lieux et segments d’activités**

* Musées et sites culturels
* Patrimoine et sites naturels
* Spectacles et activités artistiques

**Autres intitulés**

* Artisan(e)
* Démonstrateur(trice) de métiers d'art

**Définition du métier**

De nombreux artisan(e)s-démontrateurs(trices) peuvent officier, régulièrement ou ponctuellement, dans les sites de divertissement. Véritable expert(e) d'un artisanat en particulier, il/elle maîtrise parfaitement toutes les techniques de sa discipline. Mais il/elle est également capable de l'exercer devant un public, en expliquant ses gestes et en proposant des animations interactives et didactiques pour faire découvrir son art à petits et grands, en toute sécurité ! Les qualités d'animation sont en effet aussi importantes que les qualités techniques pour exercer ce métier.

**Particularités**

* Pic saisonnier
* Métier en contact avec le public

**Code ROME**

Décoration d'objets d'art et artisanaux

**Principales compétences métiers**

**Savoir-être professionnels**

* Faire preuve de créativité, d'inventivité
* Prendre des initiatives et être force de proposition
* Etre à l'écoute des visiteurs et se rendre disponible
* Faire preuve de patience et de persévérance
* Faire preuve de rigueur et de précision

**Compétences techniques**

* Concevoir une animation scientifique ou culturelle
* Animer des activités culturelles et scientifiques
* Faire preuve de pédagogie pour faciliter la compréhension
* Réaliser le bilan de l'animation et proposer des évolutions
* Maîtriser les informations du site utiles aux visiteurs (géographie, horaires…)
* Assembler les éléments d'un ouvrage
* Fabriquer, façonner des produits
* Réaliser la finition d'un produit, d'un article, d'un ouvrage
* Transmettre une technique, un savoir-faire

**Accès à l’emploi**

**Niveau d’expérience requis**

Une expérience de plusieurs années dans l'exercice du métier présenté est indispensable. Une expérience préalable dans le domaine de l'animation est un plus mais pas indispensable.

**Formation appréciée**

* Certificat d'aptitude professionnelle (CAP) dans la discipline présentée
* Brevet Professionnel de la Jeunesse, de l'Education Populaire et du sport (BPJEPS) spécialité animateur
* Licence ou master en médiation culturelle
* Diplôme national des métiers d'art et du design (DN MADE) mention métiers d'art
* Diplôme des métiers d'art (DMA)
* Diplôme Supérieur d'Arts Appliqués (DSSA)

**Mooc disponibles et ressources utiles**

France Compétences